



RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

Cayenne, le 15 mars 2022

Le Délégué Académique au Numérique
à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
Mesdames, Messieurs les Référents pour les
usages pédagogiques numériques.

Objet : Projets numériques pédagogiques subventionnés par la DANE.

Délégation Académique au
Numérique Educatif

Affaire suivie par :

Gilles JARRY
gilles.jarry@ac-guyane.fr
DAN

Tél. : 05 94 27 22 31

Réf. : 21-22/xxx/GJ

BP 6011
97306 CAYENNE Cedex

La DANE dispose de crédits spécifiques pour le développement des usages du numérique dans les établissements scolaires. Des subventions sont accordées pour financer des projets pédagogiques numériques et soutenir les équipes pédagogiques engagées dans leur établissement à l'impulsion de pratiques innovantes ; sans toutefois, se substituer aux prérogatives de la collectivité territoriale qui a en charge l'équipement des établissements.

Pour cette année, l'objectif est de renforcer sur le territoire l'éducation des élèves aux médias et à l'information, à l'usage responsable d'internet.

Depuis 2015, la DANE a subventionné 19 projets webradio, 5 projets studio média en lycée, il s'agira d'encourager les établissements à la mise en place et à la réactivation de webradio webTV, studio médias et autres projets de création de médias. Ce nouvel appel à projets est l'occasion de :

- Poursuivre, renforcer ou réhabiliter le projet existant pour les établissements qui ont été déjà dotés, par l'acquisition de matériel complémentaire ou de remplacement d'équipements défectueux,
- Soutenir des projets innovants de création de médias.

Le budget indicatif d'un projet est fixé à :

- **1000 € pour un projet existant**
- **2000€ pour un nouveau projet**, toutefois un investissement plus important peut-être envisagé au regard du caractère innovant.

Ce courrier est accompagné d'une fiche de candidature à projets à retourner par courrier électronique à dane@ac-guyane.fr avant le **14 avril 2022** avec les factures pro-forma (nécessité de faire au moins deux proforma différentes).

Une commission rectorale se tiendra au mois de mai 2022 pour examiner les différents projets en fonction des critères tels que :

- L'opportunité pour l'établissement ;
- Le bilan des actions engagées et des projets numériques précédents ;
- La plus-value pédagogique apportée par l'acquisition de matériel ;
- L'implication des équipes dans le projet ;
- La capacité d'essaimage des usages du numérique.

Un projet d'une école porté par le collège tête de réseau pourra être proposé dans le cadre de la liaison école-collège.

Je vous remercie, par avance, de diffuser le plus largement possible cette fiche de candidature à projets, auprès de vos équipes pédagogiques.

Le Délégué Académique au Numérique



Gilles JARRY